



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE DE LORIOU CLIOUSCLAT

Année 2019

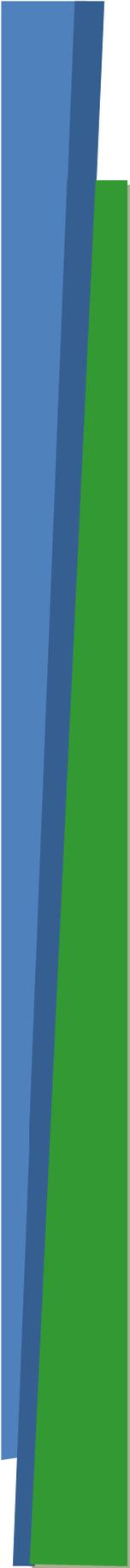
Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE LORIOLE CLIUSCLAT	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 VENTE D'EAU.....	5
2.3 RENDEMENT DU RESEAU	6
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	6
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	7
3.1 SECURITE PUBLIQUE	7
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	7
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	7
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019.....	7
4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	7
4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU	8
4.3 TRAVAUX FACTURES.....	8
4.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019	8
5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....	9
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	9
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	9
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	9
5.1.3 Tarification pour les professionnels	10
5.2 RELATIONS CLIENTS	10
5.2.1 Continuité de service	10
5.2.2 Informations des CLIENTS	11
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	11

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55



7- DONNEES FINANCIERES	11
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE	11
7.1.1. Fonctionnement	11
7.1.2. Investissements	12
7.2 IMPAYES	12
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	12
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	12
9- MISE EN PLACE D’UN SITE WEB.....	13

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE LORIOI CLIUSCLAT

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Loriol et Cliousclat

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Station de pompage de Menuret

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau du Logis Neuf
Un dégrilleur vertical

Pompage :

6+1 secours pompes verticales 200 m³/h à 130 m HMT
Capacité de pompage de 1200 m³/h, à 130 m HMT
Puissance ENEDIS souscrite : de 5 à 600 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Réservoir de Cliousclat:

Réservoir de 300 m³

Station de reprise de Cliousclat:

Pompage :

Aspiration dans le réservoir de Cliousclat
Refoulement direct sur le réseau de distribution
6+1 secours pompes verticales 70 m³/h à 90 m HMT (moteur de 30 Kw)
Capacité de pompage de 400 m³/h, à 80 m HMT
Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 251 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Remarque : la station de pompage de Cliousclat alimente en électricité la maison du syndicat mis à disposition de l'un des agents du SID.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de Loriol Cliousclat provient uniquement du fleuve Rhône.

Ressources	Station de pompage	volume prélevés (m3)
Canal du Rhône	Menuret	1 137 000
Total général		1 137 000

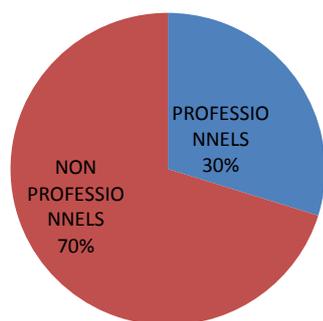
Le volume prélevé est 23% plus important que celui de 2018.

2.2 VENTE D'EAU

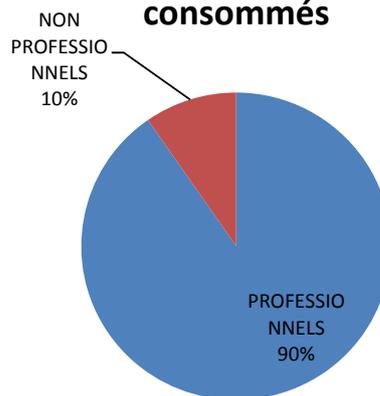
TOTAL					
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes
Loriol Cliousclat	2 869	néant	1 004 210	1 051 498	245
Total	2869	0	1 004 210	1 051 498	245

Synthèse par type de consommateurs			
Type	nombre de bornes	conso (m3)	Facturation (m3)
PROFESSIONNELS	73	907 546	954 834
NON PROFESSIONNELS	172	96 664	96 664
Total	245	1 004 210	1 051 498

Répartition du nombre de prises



Répartition des volumes consommés



2.3 RENDEMENT DU RESEAU

Loriol - Clionsclat	Rendement
Rhône	88,3%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2019 est de 833 000 Kwh.

Soit une consommation de 0,83 Kwh/m3 consommé.

Ratio financier : 0,045 € H.T./m3 facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Menuret	7 novembre 2019
---------	-----------------

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle réalisé en 2019.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

SP Picolières	Changement roulements moteur 2
SP Picolières	Remplacement du compresseur
SP Menuret	Installation sectionneur à fusibles pour les 7 pompes

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Néant

4.3 TRAVAUX FACTURES

Territoire de Loriol-Cliousclat	Nb
Pose d'un compteur et création d'un branchement	0
Fourniture, pose d'une nouvelle borne et nouvelle sortie	0
Fourniture et pose d'une vanne	1
Réparation, changement et modification d'une borne	0
Réparation de conduite	0
Changement compteur (sur borne ou branchement)	0

4.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Néant

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2019, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 21 mars 2019 est de 0,007€/m3.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers a également été uniformisé à l'ensemble du SID par délibération du 21 mars 2019 :

- 1 m³/h 72,47 € TTC
- 3 m³/h 93,18 € TTC
- 5 m³/h 124,23 € TTC
- 10 m³/h 207,05 € TTC
- 15 m³/h..... 353,50 € TTC
- 20 m³/h..... 505,00 € TTC
- 30 m³/h..... 656,50 € TTC

Le prix du m³ pour 2019 est de 0,125 € HT soit 0,131875 € TTC avec des minimums de facturation appliqués à chaque débit souscrit :

- pour les 1 m³/h et 3 m³/h..... 150 m³ minimum
- pour les 5 m³/h..... 300 m³ minimum
- pour les 10 m³/h..... 500 m³ minimum

Soit une facture de 108,29 €HT pour un compteur – 1 m³/h – 300 m³/an

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Pour la saison 2019, le prix de vente a été fixé à (délibération du 21/03/2019):

Part fixe

Abonnement l/s52,00 €

Abonnement 5 m³/h u95,00 €

Abonnement 10 m³/h u150,50 €

Abonnement 20 m³/h u301,00 €

Abonnement 30 m³/h u430,00 €

Part au m³0.103 €

Soit une facture de 480,50 € H.T. pour une prise - 10 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Mise en route du service début avril

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Arrêt des réseaux : fin octobre

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Informations en bas de facture comportant :

- Les quotas 2019 : 4 800 m³/ha
- La création du site Internet du SID

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

Néant

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

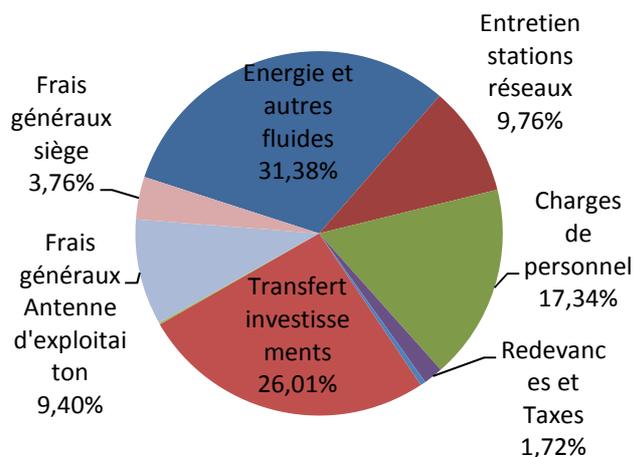
7.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 149 854,81 €.

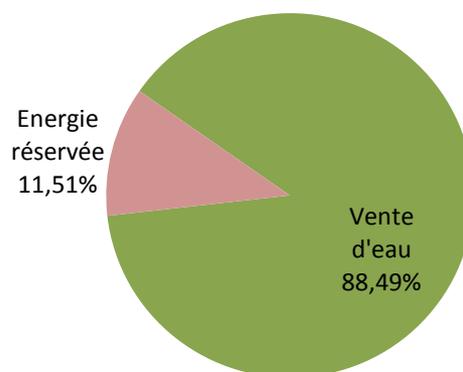
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 184 180,64 €.

Soit un résultat de 34 325,83 € (21,06%).

2019 : Loriol - Cliousclat : Dépenses



2019 : Loriol-Cliousclat : Recettes



7.1.2. INVESTISSEMENTS

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 10 732,95 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 38 982,00 €.

7.2 IMPAYES

Au 25/11/2019, les restes à recouvrer sont les suivants :

- exercice antérieurs	:	0,00 €
- exercice 2017	:	0,00 €
- exercice 2018	:	96,26 €
- exercice 2019	:	0,00 €

Soit un pourcentage de recouvrement de 100 %.

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2019 : 11 735,02 € se décomposant en :

- Intérêts : 1 002,70 €
- Remboursement du capital : 10 732,95 €

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!

- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar etc....

9- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB

Le site d'information du SID a été mis en place :

www.syndicat-irrigation-dromois.fr